Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHE
Réunion du 06 octobre 2022

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Gilbert CHABOT, Jean-Paul CHATARD, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHE, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Jean-Luc CHEVALLIER donne pouvoir à Christian FEVRE, Mickaël CLEMENT donne pouvoir à Jean-Paul CHATARD, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Anne-Hélène DESBOIS.

Secrétaire de séance : Gilbert CHABOT

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2022
-Délibérations :
1/ Convention groupement de commandes marche voirie.
2/ Désignation d'un correspondant incendie et secours.
3/ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive.
4/ Convention pour la télétransmission des actes budgétaires
5/ Bail parcelle A 248 « vers la Charre ».
-Point sur les commissions
-Point sur les dossiers en cours
-Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 07 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

-Délibérations :

1/ Convention groupement de commandes marché voirie:
Afin d'harmoniser les différents modes de gestion de la compétence voirie, lors de la conférence des maires du 13 juin dernier, les élus ont émis majoritairement un avis favorable à la restitution de la gestion des voiries communales aux communes à compter du 1er janvier 2023.
Un budget sera restitué aux communes via les attributions de compensation et Grand Bourg Agglomération s'engage à poursuivre l'accompagnement administratif et technique pour les communes volontaires notamment par la proposition de constituer un groupement de commandes pour procéder à la mise en concurrence des entreprises et à la passation des marchés.
En contrepartie chaque membre s'engage à transmettre un état prévisionnel de ses besoins en vue de lancer la consultation. Les frais liés à la consultation seront pris en charge par GBA.
L'adhésion à cette convention est illimitée, toutefois chaque membre conserve la faculté de se retirer pour les consultations à venir sous réserve d'un préavis de 6 mois.
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes proposé pour la réalisation des travaux de voirie.

2/ Désignation d'un correspondant incendie et secours :
Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 indique qu'il convient de désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux, un correspondant incendie et secours chargé de la gestion de la défense extérieure contre le risque d'incendie, et de sensibiliser les habitants. Il peut également être l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des établissements recevant du public.
Carine BESANÇON se porte volontaire pour cette mission.

3/ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive :
La collectivité adhère depuis 2012 au service de médecine préventive géré par le centre de gestion de l'Ain. Le décret N°2022-551 du 13 avril 2022, a apporté des modifications concernant le fonctionnement du service de médecine du travail. C'est pourquoi il convient de réactualiser la convention qui prendra effet le 01/01/2023. La convention est conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction.
A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine actualisée.

4/ Convention pour la télétransmission des actes budgétaires :
Dans le cadre de la transmission des documents au contrôle de légalité de la Préfecture, afin d'éviter l'édition papier des documents budgétaires en vue de les transmettre, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour la télétransmission par voie dématérialisée des actes budgétaires.

5/ Bail parcelle A 248 « vers la Charre » :
Monsieur Vincent DESBOIS a sollicité la location de la parcelle A248 « vers la Charre » d'une surface de 2200 $m^{2.}$
Cette parcelle se situe au milieu d'une parcelle qu'il exploite et sur laquelle il a réalisé un défrichage et des plantations d'arbres fruitiers. Il souhaite clore ses plantations en englobant la parcelle communale pour des raisons pratiques.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer un bail avec Monsieur Vincent DESBOIS pour la mise à disposition de la parcelle A 248 à titre gratuit.

-Point sur les commissions :

- ✓ **Commission communication :**

Les membres de la commission communication se sont réunis le vendredi 30 septembre avec les représentants des associations de la commune afin d'établir le calendrier des manifestations 2023.
Elle se réunira le vendredi 14 octobre pour la préparation du bulletin communal.

- ✓ **Commission cadre de vie** :

Elle se réunit le jeudi 13 octobre à 20 heures.

- ✓ **SIVOS :**

Christian FEVRE informe du départ à la retraite de Madame GACHY Chantal à compter du 15 octobre. Elle occupe un poste d'ATSEM à l'école de Bohas. Elle sera remplacée à l'identique jusqu'aux vacances de Noël.
A l'école de Hautecourt, le poste de surveillance du temps méridien a été reconduit. Il représente un temps de travail de 8 heures hebdomadaires à raison de 2 heures par jour.

- ✓ **Inter CCAS** :

L'Inter CCAS propose des animations intergénérationnelles autour du numérique et du jeu le samedi 8 octobre à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Bohas.

- ✓ **Groupe de travail sur la Défense Incendie** :

Il s'est réuni le 5 octobre afin d'établir un état des lieux de l'ensemble des bornes à incendie de la commune. Sur les 25 bornes existantes, 13 sont inadaptées, et 5 sont insuffisantes.
Il convient donc de mener une réflexion pour palier à ces insuffisances. Les pistes envisagées sont :la pose de poche d'eau de 120m3, la création d'une zone de pompage le long de la rivière d'Ain, le recensement des piscines, le raccordement à la conduite d'eau existante pour desservir les hameaux de Villette et Perroï (contacter le syndicat des eaux).

-Point sur les dossiers en cours

✓ **Modification N°1 du PLU :**

L'enquête publique concernant la modification N° 1 du PLU a débuté le 3 octobre et se terminera le lundi 17 octobre. Cette modification concerne le changement de zonage de la parcelle constructible appartenant à la Semcoda de 2 AU en 1AU.
Le conseil municipal se prononcera sur cette modification lors de sa séance du jeudi 24 novembre.

✓ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** :

Une simulation de l'activation du PCS est prévue le vendredi 28 octobre de 9 heures à 12 heures sous contrôle de la préfecture et du SDIS

-Questions diverses :

✓ Le conseiller numérique est présent en mairie un mardi sur deux de 13h30 à 16h00 à partir du 27 septembre. Il reçoit les usagers en rendez-vous individuel ou collectif pour les aider à utiliser les outils numériques (téléphone, ordinateur, tablette…) ou à réaliser des démarches administratives en ligne.

✓ Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront à 9h30 au monument aux morts de Hautecourt, et à 10h15 à Romanèche en présence de l'écho du Suran.

✓ Une Conférence territoriale Sud Revermont aura lieu le mardi 22 novembre à 18h30 à la la salle des fêtes de Romanèche.

✓ La municipalité organise une soirée d'accueil des nouveaux habitants, le vendredi 25 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Hautecourt en présence des responsables des associations communales.

✓ Carrières Fontenat : Les élus ont été destinataires d'un mail de la part du collectif de sauvegarde à propos de la carrière Fontenat. Le Maire s'engage à contacter Monsieur Fontenat.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 novembre 2022 à 20h00.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

-AZNAR Eliane, 78 rue sous l'église
-COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE, 42 place de l'église
-PLAZIS Laure, 762 route des Bords de l'Ain
-SOLEIL VERT DE France, 18 chemin du Tiller
-ROCHET Marc, 121 rue des Bozons

PERMIS DE CONSTRUIRE (dossier déposé en mairie) :

-STÖHR Charles, 128 chemin du Crot
-DEBOST Julien, 1853 route du Port

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Marc ROCHET

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE ★ AIN ★